

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 82 (1956)  
**Heft:** 7

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

**Abonnements:**  
 Suisse: 1 an, 26 francs  
 Etranger: 30 francs  
 Pour sociétaires:  
 Suisse: 1 an, 22 francs  
 Etranger: 27 francs  
 Prix du numéro: Fr. 1.60  
 Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande »  
 N° II. 57 75, à Lausanne.

Adresser toutes communications concernant abonnements, changements d'adresse, expédition à **Imprimerie La Concorde, Terreaux 31, Lausanne**

**Rédaction**  
 et éditions de la S. A. du Bulletin technique (tirés à part), Case Chauderon 475  
**Administration de la S. A. du Bulletin Technique**  
 Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitaux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. H. Gicot, ingénieur; M. Waeber, architecte — Vaud: MM. F. Chenaux, ingénieur; A. Chevalley, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. Cl. Grosgruin, architecte; E. Martin, architecte — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. G. de Kalbermatten, ingénieur; D. Burgener, architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration  
 de la Société anonyme du Bulletin technique: A. Stucky, ingénieur, président; M. Bridel; G. Epitaux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

## Tarif des annonces

1/1 page	Fr. 264.—
1/2 " "	134.40
1/4 " "	67.20
1/8 " "	33.60

**annonces Suisses S. A.  
(ASSA)**



Place Bel-Air 2. Tél. 22 33 26  
 Lausanne et succursales

**SOMMAIRE :** Peut-on parler de la précision d'un réglage automatique et comment définir cette qualité? par D. GADEN, professeur à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. — Le nouvel appareil à doser le chlore « Chlormatic », communiqué par « Travaux hydrauliques S. A. », Berne. — LES CONGRÈS : Journées suisses d'études sur l'énergie nucléaire. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE. — NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.

## PEUT-ON PARLER DE LA PRÉCISION D'UN RÉGLAGE AUTOMATIQUE ET COMMENT DÉFINIR CETTE QUALITÉ ?

### Cas du réglage de vitesse

par D. GADEN,  
 professeur à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

Le domaine de la technique où la notion de précision est la plus proche (bien que différente) de celle qui me paraît devoir être appliquée à un réglage automatique, est celui des appareils de mesure.

On dit qu'un appareil de mesure est plus ou moins précis quand, pour une valeur bien déterminée de la grandeur à mesurer, ses indications au cours de plusieurs mesures sont plus ou moins rapprochées les unes des autres et ceci d'une façon indépendante des conditions de ces mesures. Ces conditions auxquelles le résultat des mesures doit donc demeurer insensible, sont à fixer dans chaque cas particulier ; mais il s'agit le plus souvent de l'époque de la mesure (indépendance par rapport au temps), de la manière dont la grandeur à mesurer atteint la valeur bien déterminée en question : en croissant, en décroissant, rapidement, lentement. Ces conditions ont parfois également trait à des considérations relatives à l'ambiance (par exemple la température) dans laquelle la mesure est effectuée.

Il se peut d'ailleurs que, pour une valeur bien déterminée de la grandeur à mesurer, l'ensemble des indi-

cations de l'appareil soit plus ou moins éloigné de la dite valeur ; mais c'est alors que pour obtenir un résultat exact, il faut apporter aux lectures une correction déduite d'un étalonnage de l'appareil. Les deux notions de *précision* et d'*exactitude* ne doivent pas être confondues ; elles correspondent à deux qualités différentes de l'appareil et il n'est pas étonnant que l'on attache plus de prix à la première d'entre elles, une imperfection de la seconde étant de conséquences beaucoup moins graves, puisqu'on peut y remédier, je le répète, au moyen d'une courbe d'étalonnage.

Il faut maintenant rappeler qu'au moyen d'un réglage automatique, on se propose de maintenir la valeur de la grandeur réglée le plus près possible d'une valeur déterminée dite valeur de consigne. Je considérerai plus spécialement le cas où cette valeur de consigne est inviolable et je supposerai tout d'abord qu'il n'existe pas de statisme, quitte à revenir plus tard sur l'influence qu'il pourrait avoir. Dans ces conditions, on peut aussi dire que le réglage automatique a pour but de maintenir la valeur instantanée de la grandeur réglée aussi cons-